



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de la Région académique
Normandie

Division des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale

Rouen, le 6 février 2023

Affaire suivie par :

Pôle transversal
Catherine GEST

Tel. 02 32 08 94 71

dpe-poletrans-rouen@ac-normandie.fr

Véronique HEUDIER

Tel. 02 31 30 15 50

dpe1@ac-normandie.fr

Bureaux de gestion

DPE 1 - DPE 2

168 rue Caponière 14061 Caen Cedex

DPE 3 - DPE 4 - DPE 5

25 rue de Fontenelle 76037 Rouen Cedex

(cf. liste jointe par discipline)

Mario DEMAZIERES

Chef de la division des personnels enseignants,
d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, DASEN,
DSDEN du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et
de la Seine-Maritime,

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements
d'enseignement public du second degré

Messieurs les présidents des universités et directeurs des
établissements d'enseignement supérieur

Mesdames/Messieurs les directeurs et directrices de CIO

Mesdames/Messieurs les IA-IPR et I.E.N.

Madame la déléguée régionale de l'ONISEP

Monsieur le directeur général du CNED

Mesdames et messieurs les conseillers techniques
et chefs de division

Objet : Accès à la hors classe des corps des professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycée professionnel, et des conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, année 2023.

Réf : Lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2020 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports publiées au bulletin officiel spécial n° 9 du 5 novembre 2020

Note de service ministérielle du 4 novembre 2022 relative au calendrier et modalités de constitution des dossiers pour les campagnes 2023 d'avancement de grade et de corps parue au bulletin officiel n° 44 du 24 novembre 2022,

Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Normandie du 27 janvier 2021.

La présente note de service a pour objet de préciser le calendrier et les modalités de constitution des dossiers pour la campagne 2023 de l'avancement à la hors classe des différents corps de personnels enseignants et d'éducation.

Je vous rappelle que la carrière des agents a vocation à se dérouler sur au moins deux grades à un rythme plus ou moins rapide, sauf dans des cas exceptionnels, opposition motivée de votre part. Conformément au protocole d'accord du 8 mars 2013 complété le 30 novembre 2018, relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique, une attention toute particulière sera également accordée à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les personnels remplissant les conditions statutaires rappelées ci-après sont invités à actualiser, si nécessaire, leur dossier sous i-prof et ce, **jusqu'au 3 mars 2023**.



1) Modalités d'accès à la hors classe

Peuvent accéder à la hors classe de leur corps, les agents qui, **au 31 août 2023** :

- sont en position d'activité dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur, mis à disposition d'un autre organisme ou d'une autre administration, ou en position de détachement. Ils peuvent être également dans certaines positions de disponibilité s'ils ont exercé une activité professionnelle, conformément aux dispositions du décret n° 85-986 du 16/09/1985 modifié et à l'arrêté du 14/06/2019, permettant au fonctionnaire exerçant une activité professionnelle en position de disponibilité de conserver ses droits à l'avancement.

- et comptent **au moins deux ans d'ancienneté dans le 9^{ème} échelon de la classe normale**, y compris ceux qui sont stagiaires dans un autre corps.

Les personnels en congé parental à la date d'observation ne sont pas promouvables.

2) Evaluation des dossiers pour lesquels aucune appréciation de la valeur professionnelle n'a été portée, ni dans le cadre du 3^{ème} rendez-vous de carrière, ni dans le cadre d'une campagne d'accès au grade de la hors classe

L'avancement de grade par voie d'inscription à un tableau d'avancement s'effectue par appréciation de la valeur professionnelle des agents et des acquis de l'expérience sur la durée de la carrière. Une attention particulière est portée aux agents qui arrivent en fin de carrière.

Pour la campagne 2023, l'appréciation de la valeur professionnelle correspond à :

- L'appréciation finale du troisième rendez-vous de carrière pour les agents ayant bénéficié de ce rendez-vous ;
- L'appréciation attribuée les années antérieures (2017 à 2022) dans le cadre de la campagne d'accès au grade de la hors classe et qui sont pérennes ;
- L'appréciation que vous porterez dans le cadre de la présente campagne pour les seuls agents qui ne disposent d'aucune des appréciations précitées.

Pour ce dernier point, sont concernés :

- les agents promouvables titularisés ou détachés dans le corps à compter du 1er septembre 2022,
- ceux, qui bien qu'éligibles à un rendez-vous de carrière en 2021/2022, n'ont pas pu en bénéficier,
- ceux, qui bien que promouvables au grade de la hors classe en 2022, ne se sont pas vu attribuer d'appréciation.

Si vous avez des personnels à évaluer, vous serez destinataire d'un courriel listant les agents concernés par cet avancement.

Vous pourrez ainsi porter un avis global sur le parcours professionnel de chaque promuable, mesuré sur la durée de la carrière. Si l'agent n'est pas promu au titre de la présente campagne, l'avis porté sera conservé pour les campagnes de promotion ultérieures.

Vos avis devront être donnés par courriel entre le 6 mars et le 22 mars 2023. Ils se déclinent selon 3 degrés :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- A consolider

Les avis « **très satisfaisant** », sont réservés à l'évaluation des enseignants promouvables les plus remarquables au regard des critères définis.



3) Opposition à promotion

A titre exceptionnel, une **opposition à la promotion à la hors classe** peut être proposée à l'encontre de tout agent promouvable, par le chef d'établissement ou de service et/ou l'inspecteur de la discipline. Cette opposition fera l'objet **d'un rapport motivé qui sera communiqué** à l'agent concerné et ne vaudra que pour la présente campagne.

4) Calendrier

Jusqu'au 3 mars 2023	Actualisation par les personnels de leur dossier sous i-prof
Entre le 6 mars et le 22 mars 2023	Recueil des avis manquants auprès des inspecteurs et chefs d'établissement
Entre le 23 mars et le 6 avril 2023	Consultation par les personnels des avis portés sous i-prof
le 31 mai 2023 au plus tard	Corps (autres que agrégés): Date prévisionnelle de publication des résultats sur I-prof

5) Etablissement des propositions rectorales

L'ensemble des dossiers fait l'objet d'un examen spécifique en vue de l'établissement des promotions. Elles se fondent sur les critères suivants :

- L'ancienneté dans la plage d'appel,
- L'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent.

L'appréciation finale se décline en quatre degrés : « excellent », « très satisfaisant », « satisfaisant » et « consolider ». Elle est pérenne et est donc conservée jusqu'à ce que l'agent obtienne sa promotion.

❖ Valorisations des critères :

Le barème national indicatif, destiné à faciliter le classement des agents promouvables, est constitué des éléments suivants :

✓ **La valeur professionnelle**

L'appréciation portée par le recteur se traduit par l'attribution d'une bonification comme suit :

EXCELLENT	TRES SATISFAISANT	SATISFAISANT	A CONSOLIDER
145 points	125 points	105 points	95 points
30% maxi des promouvables	45% maxi des promouvables		



✓ **L'ancienneté dans la plage d'appel :**

Echelon et ancienneté dans l'échelon au 31/08/2021	Ancienneté théorique dans la plage d'appel	Points d'ancienneté
9 + 2	0 an	0
9 + 3	1 an	10
10 + 0	2 ans	20
10 + 1	3 ans	30
10 + 2	4 ans	40
10 + 3	5 ans	50
11 + 0	6 ans	60
11 + 1	7 ans	70
11 + 2	8 ans	80
11 + 3	9 ans	100
11 + 4	10 ans	110
11 + 5	11 ans	120
11 + 6	12 ans	130
11 + 7	13 ans	140
11 + 8	14 ans	150
11 + 9 et plus	15 ans et plus	160

Je vous précise également que, pour toute information sur le suivi de leur dossier, les agents peuvent contacter la division des personnels enseignants à l'adresse électronique : dpe@ac-normandie.fr.

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser cette information à l'ensemble des personnels concernés de votre établissement, en activité, en congé ou rattachés administrativement et vous remercie de votre précieuse collaboration pour la mise en œuvre de ces opérations de gestion des ressources humaines.

Signé : Mario DEMAZIERES

Organigramme de la DPE de l'académie de Normandie

DPE 1 - DPE 2 = 168, rue la Caponière - BP 46184 - 14061 Caen Cedex

HEUDIER VERONIQUE	02 31 30 15 50	Cheffe du bureau DPE 1 Professeurs de chaires supérieures, agrégés et certifiés et A.E.	
BONNESOEUR Annabelle	02 31 30 17 15	Lettres	J à M
ROBILLARD Karine	02 31 30 17 67		D à I
JACQUET Karine	02 31 30 17 66		N à Z
RONFLET Carole	02 31 30 08 15		A à C
CAILLEAU Nadège	02 31 30 17 18	Philosophie	Tous
CAILLEAU Nadège	02 31 30 17 18	Histoire - Géographie	A à C
LEPORTIER Céline	02 31 30 17 28		D à L
FOLLIOU Sarah	02 31 30 17 17		M à Z
HOHN Elysa	02 31 30 08 07	Documentation	Tous
BRETONNIER NADINE	02 31 30 15 16	Cheffe du bureau DPE 2 Professeurs d'EPS et Conseillers principaux d'éducation	
VIBET Myriam	02 31 30 08 16	Professeurs EPS + CPE	A à DEI
LEMAIRE Isaline	02 31 30 17 22		DEJ à JOUR
LAMARRE Anaïs	02 31 30 17 84		JOUS à NI
DUHAMEL Corinne	02 31 30 17 65		NO à Z

DPE 3 - DPE 4 = 25 rue de Fontenelle - 76037 Rouen Cedex

ROUGEAU VINCENT	02 32 08 95 15	Chef du bureau DPE 3 Professeurs de chaires supérieures, agrégés et certifiés et A.E.	
JOUANNE SOPHIE	02 32 08 95 17	Mathématiques + NSI	GR à MA
BARRE Karine	02 32 08 95 05		MB à Z
POSTEL KRISTINA	02 32 08 95 41		C à GO
MARTINEZ Stéphanie	02 32 08 95 00		A et B
MARTINEZ Stéphanie	02 32 08 95 00	Sciences physiques Chimie + SVT + Biotechnologie	A et B
GANDOSSI FABIENNE	02 32 08 94 97		H à M
GREGOIRE MAGALI	02 32 08 94 96		C à G
GUICHAUX ANNIE	02 32 08 94 95		N à Z
ELYSEE CHRISTELLE	02 32 08 95 21	S.I.I. + Technologie + CPIF	FI à Z
DJELTI Willem	02 32 08 94 90		A à FE
Auréli LEMYRE	02 32 08 95 22	Cheffe du bureau DPE 4 Professeurs de chaires supérieures, agrégés et certifiés et A.E.	
LE MOAL BENOIT	02 32 08 95 04	Allemand - Espagnol	H à Z
OUARAB NAWELLE	02 32 08 95 03		A à G
LE HANNIER NICOLE	02 32 08 94 93	Anglais + Langues rares	M à Z
CHANDELIER LAURA	02 32 08 94 94		F à L
SANCHEZ Nathalie	02 32 08 95 06		A à E
LARIGOT Laetitia	02 32 08 95 18	Economie et Gestion	Tous
LE MEN Mélanie	02 32 08 95 16	Arts + Education musicale	Tous
EVRRARD CAROLE	02 32 08 95 20	PSY-EN + SES + STMS	Tous

DPE 5 = 25 rue de Fontenelle - 76037 Rouen Cedex

MAOUI KARIMA	02 32 08 95 07	Cheffe du bureau DPE 5 P.L.P., PEGC et DDFPT
CORBLIN ANITA	02 32 08 95 11	INGENIERIE DE FORMATION - GENIE INDUSTRIEL PLASTIQUES ET COMPOSITES - GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION D'OUVRAGES - MACONNERIE GROS OEUVRES - MICROTECHNIQUE - FONDERIE - GENIE MECA MAINTENANCE SYST MECA ET AUTOMAT - CONDUCTEURS D'ENGINS : TRAVAUX PUBLICS - HORTICULTURE - BIOTECHNOLOGIE SANTE-ENVIRONNEMENT - SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES
BOULANGE GRAZIELLA	02 32 08 95 13	LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIQUE - LETTRES ALLEMAND - LETTRES ESPAGNOL - GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS -HABILLEMENT- ENTRETIEN DES ARTICLES TEXTILES -MANT. ARTISANALE DES ARTICLES TEXTILE-GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET ECONOMIE-DESSIN- CALCUL TOPOGRAPHIQUE- GENIE MECANIQUE CONSTRUCTION
MORIN MAGALI	02 32 08 95 12	DOCUMENTATION - MATH SCIENCES PHYSIQUES - GI OPT. LUN - CONSTRUCTION ET REPARATION CARROSSERIE - GENIE MECANIQUE MAINTENANCE VEHICULES - MECANIQUE AGRICOLE - FLEURISTE - ESTHETIQUE COSMETIQUE - COIFFURE -ECO GESTION ADMISTRATION
MOUHOU MALIKA	02 32 08 95 14	LETTRES ANGLAIS - GENIE INDUSTRIEL BOIS - EBENISTERIE - GENIE CHIMIQUE - PLATRERIE - TALLEUR DE PIERRES - CARRELAGE MOSAIQUE - PEINTURE VITRERIE - PEINTURE REVETEMENT - GENIE THERMIQUE - GENIE ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE - INDUSTRIES GRAPHIQUES - HOTTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES
VOLPE CATHERINE	02 32 08 95 10	AT DDFPT - DDFPT - TAPISSERIE COUTURE - MAROQUINERIE - GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLIQUES - GENIE MECANIQUE PRODUCTIQUE - OUTILLAGE - CONDUCTEURS ROUTIERS - ARTS APPLIQUES - DESIGN - ECO GEST ION VENTE - ECO GESTION TRANSPORT LOGISTIQUE